

Note relative au DESCRIPTIF des FONCTIONS

Le descriptif des fonctions **est un élément majeur d'évaluation**. Il permet à la Commission Nationale de Certification de vérifier si les responsabilités du candidat sont bien conformes à celles d'un ingénieur.

Ce document est obligatoire. Tout candidat est tenu de le fournir, à chaque dossier de certification initiale et/ou de renouvellement. **Aucun dossier ne sera présenté à la CNC sans ce document.**

Au bout du délai maximal de gestation d'un dossier de candidature (6 mois pour une certification initiale et 3 mois pour un renouvellement), si ce document n'est toujours pas fourni, la candidature ne pourra qu'être rejetée.

Le descriptif des fonctions doit démontrer et permettre aux membres de la commission d'apprécier les capacités du candidat à effectuer des démarches rationnelles, à mettre en œuvre des concepts technologiques ou organisationnels et à assumer les responsabilités de réalisations complexes ou d'envergure.

Le travail demandé est une **production personnelle** qui se rapporte au **métier d'ingénieur exercé** par le candidat. La structure ci-dessous est un exemple de ce que peut être le descriptif des fonctions.

Elle n'est donnée qu'à titre indicatif pour aider le candidat à répondre aux exigences de la commission.

Exemple : (hors photos et dessins)

Sommaire	pages	Objectif
3- Présentation de l'Entreprise	1 à 2	Situer l'environnement du candidat.
2- Organigramme		Mettre en évidence la fonction tenue par le candidat et sa position hiérarchique.
3- Définition de la fonction	1 à 2	Exprimer la fonction en terme de valeur ajoutée. Quelle est la raison d'être de la fonction? Quelles sont les missions confiées au candidat?
4- Responsabilités		
4.1 Matérielles ¹	2 à 3	Le candidat peut à ce niveau préciser les technologies ou méthodologies utilisées dans son métier pour en démontrer la maîtrise.
4.2 Humaines ¹		Au candidat de faire apprécier la dimension humaine de son poste.
4.3 Financières ¹		Au candidat de préciser la dimension économique de sa fonction
(¹ = si existantes)		(CA, budget, risque, marge de manœuvre, etc.)
Partie la plus importante du dossier		
5- Activités liées à la fonction	4 à 6	2 approches sont possibles pour le candidat: * soit définir ses activités en les inventoriant par leur position dans le temps, ex : tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, tous les ans, * soit en déroulant ses activités sur une période de temps représentative.
6- les critères d'appréciation	1 à 2	Au candidat d'exprimer les critères à partir desquels est appréciée sa fonction, ex : tableau de bord, objectifs, entretien de fin d'année, etc.

Le droit de réserve auquel un candidat peut être astreint, de par son contrat de travail, ne peut valoir dérogation à la présentation de ce document. En effet, l'intéressé se doit d'être en mesure, de traiter son sujet sans porter atteinte à la confidentialité à laquelle il s'est engagé envers son employeur.

édition du 11/02/2021

document DC05-U1-2021

annule et remplace version du 01/10/2020

Note relative au DESCRIPTIF des FONCTIONS (suite)

Nota : Ne pas confondre le Descriptif des fonctions avec l'exposé Technique (voir DC N° 10).

Tous les sigles mentionnés doivent correspondre à un lexique explicatif fourni par le candidat, et inclus en annexe au descriptif des fonctions.

Pour le dossier de certification initiale

Le descriptif des fonctions à fournir avec le dossier d'origine, permet d'analyser la fonction durant au minimum les quatre ans précédents, le retour du dossier de certification initiale.

Pour le dossier de renouvellement

A chaque fin de cycle de certification, le nouveau descriptif des fonctions fourni avec le dossier de renouvellement, permet d'analyser la fonction d'ingénieur durant les **trois années** situées entre la certification précédente et le retour du dossier de renouvellement.

Dans le cas d'un dossier de renouvellement, plusieurs cas sont possibles :

- a- ***Le candidat a changé de poste et/ou de spécialité et/ou d'Employeur***
Il doit fournir un nouveau descriptif correspondant aux fonctions actuelles.
- b- ***Il est toujours dans le même poste, la même spécialité, le même Employeur***
Il fournit simplement un descriptif réactualisé de ses fonctions, mettant en évidence les évolutions et les nouvelles responsabilités. En trois ans, la façon d'exercer le métier d'ingénieur évolue obligatoirement.
- c- ***Il est toujours agréé par une chancellerie, et ne fait plus que de l'expertise judiciaire***
Il fournit en toute confidentialité, soit des rapports d'expertises différents, répartis sur les trois années du cycle en cours. Soit les tableaux récapitulatifs communiqués chaque année, au Magistrat référent, et ce pour chaque chancellerie.

Donc à chaque renouvellement, il s'agit d'un nouveau document.

Le DESCRIPTIF des FONCTIONS doit corroborer :

Pour les Ingénieurs "salariés"

Les qualifications et coefficients hiérarchiques mentionnés sur les attestations Employeurs.

Pour les Ingénieurs en "situation libérale"

Il doit confirmer les attestations de Clients ou Donneurs d'Ordres.

Pour les Ingénieurs inscrits "Experts Judiciaires" auprès d'une Chancellerie, ils pourront remplacer éventuellement le Descriptif des Fonctions par au moins trois rapports d'expertises mandatés par leur Tribunal d'attachement. Ils devront également fournir le récapitulatif annuel des missions réalisées et/ou en cours, et ce par Chancellerie.

Dans tous les cas, ce document doit impérativement couvrir la totalité de la période concernée.

Remarque :

Dans le cas où le descriptif des fonctions est évalué à zéro, par l'ensemble des Assesseurs des trois Collèges de la Commission Nationale de Certification. Il sera considéré que le candidat ne démontre pas un niveau d'ingénieur, mais celui d'un simple technicien.

En conséquence, même si les huit points au chapitre A sont atteints, la certification d'ingénieur ne peut pas être délivrée.